



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

**ABSENTS :** /

**Secrétaire de séance :** Gaëlle GRIFFON

### DELIBÉRATION N°98

**Rapporteur :** Dominique CHALLOT

### OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que des admissions en non valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit de créances qui ont fait l'objet de différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc ...

Le Comptable du Trésor nous a adressé des états concernant **le budget de la commune**.

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

État du 14/04/2022 pour un montant de 843.79€

**Cantine, consommation et abonnement eau, divers**

*dont 707,11€ de factures d'eau non-recouvrées*

État du 14/04/2022 pour un montant de 775,62€

**factures d'eau non-recouvrées**

État du 14/04/2022 pour un montant de 218,20€

**Centre de loisirs**

Eaux de Vienne Siveer rembourse à la commune les factures d'eau non recouvrées suite au transfert de compétence de 2019.

---

**Considérant** que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes,

**Considérant** que le comptable a fourni avec l'état des taxes et produits irrécouvrable, les justificatifs des démarches effectuées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'admettre en non valeur les sommes ci-dessus indiquées sur le budget de la commune;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature des états.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

